

Julien PADET

Direction de l'Assainissement et des Rivières
Bassin versant Gier
Tél : 04.69.66.08.06
Fax : 04.77.19.59.08
Courriel : j.padet@agglo-st-etienne.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet : Commission qualité de l'eau – CONTRAT DE RIVIERE GIER

Date : 7 mars 2017

Ordre du jour

- Présentation de la méthodologie du bilan intermédiaire du contrat de rivière Gier 2013 2020 ;
- Focus sur la méthodologie d'évaluation de la qualité de l'eau ;

Déroulement

M FRANCOIS (Co président du comité de rivière) remercie les participants et la commune de Cellieu pour la mise à disposition de la salle. Il excuse *Mme D'ANIELLO ROSA (Co présidente du comité de rivière)*. Il souhaite la bienvenue à *M GUIBOUX (SEM)* nouveau technicien référent eaux et industrie du bassin versant Gier en rappelant l'importance de cette mission sur le bassin versant.

M GUIBOUX explique qu'il poursuivra les missions de *Mme REYNAUD* pour la sensibilisation des entreprises et l'accompagnement des communes pour la mise en œuvre du zéro phyto.

M FRANCOIS informe les participants de la validation du Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) Gier par la commission mixte inondation qui s'est tenue le jeudi 2 mars à Paris. Il explique que ce dossier est le résultat d'un important travail mené au cours de ces deux dernières années par les élus et techniciens du territoire et qui permettra de mobiliser plus de 23 millions d'€uros d'aides sur le bassin versant entre 2017 et 2022.

M FRANCOIS explique que la commission du jour doit permettre de présenter la méthodologie de réalisation du bilan du contrat de rivière Gier dans sa globalité et en particulier sur la thématique qualité de l'eau.

M DOUSSIN (SEPIA CONSEILS) et *Mme CARRIER (SEPIA CONSEILS)* effectuent ensuite la présentation.

Présentation et discussion

Le power point présenté lors de la réunion est joint au compte rendu et disponible auprès de Julien PADET (julien.padet@saint-etienne-metropole.fr) en version numérique.

Les discussions qui ont eu lieu à l'issue des présentations sont récapitulées dans les paragraphes suivants et concernent :

La finalité de l'étude

M FOURNEL souhaite savoir si au-delà de la thématique qualité de l'eau, l'ensemble des volets du contrat de rivière sera évalué. Il s'interroge également sur le contenu réel du bilan sur la qualité de l'eau.

M DOUSSIN précise que c'est bien l'ensemble des volets du contrat de rivière qui sera évalué. La spécificité de cette étude bilan intermédiaire repose sur le fait qu'effectivement une attention particulière sera portée sur la qualité de l'eau dans la mesure où de nombreux prélèvements d'eau ont été effectués en 2016 et qu'aucune interprétation des résultats n'a été réalisée jusqu'à présent.

M PADET explique que concernant le contenu de l'étude qualité de l'eau l'interprétation des résultats des mesures sera effectuée dans un premier temps. Ensuite, les pressions domestiques (collecte et traitement des eaux usées), agricoles, industrielles, phytosanitaires et routières seront analysées pour expliquer les résultats de la qualité de l'eau observée.

Les données qualité de l'eau disponibles

M GRES (Fédération Pêche Protection Milieux Aquatiques Loire) signale la présence de données thermiques au delà de 2013.

Mme MOLLARD (Fédération Pêche Protection Milieux Aquatiques Rhône) souligne l'existence de relevés piscicoles sur le Mézerin et le Bozancon ainsi que de données thermiques sur la partie Rhodanienne du bassin versant.

M FOURNEL (ADPRGA) explique qu'il serait intéressant d'intégrer les données de qualité de l'eau des eaux brutes utilisées pour l'Alimentation en Eau Potable et issues des barrages Soulage, Rive, Couzon et Dorlay.

M PADET (SEM) indique qu'il sera nécessaire de prendre en compte également les données des eaux brutes entrant dans les stations d'épuration ainsi que les données issues de l'analyse des boues de station d'épuration. Par ailleurs, *M PADET* représente l'ensemble des stations de mesure utilisées chaque année dans le cadre du contrat en soulignant qu'elles sont deux fois plus importantes pour des années charnières comme à mi-parcours ou à la fin d'un contrat.

M TARDY (Lorette) explique que d'importantes analyses d'eau ont été effectuées sur le Dorlay dans le cadre de la mise en œuvre du bassin de baignade naturelle. Ces données peuvent être mises à la disposition de la présente étude.

Les indicateurs de la qualité de l'eau

M FRANCOIS s'interroge sur la signification de l'abondance de poisson et souhaite disposer de précision sur les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

M GRES explique que la truite fario est l'espèce repère sur la majorité du linéaire du Gier et de ses affluents. Analyser l'abondance de cette espèce c'est à dire le nombre d'individus au mètre linéaire de cours d'eau permet de rendre compte de l'état de fonctionnement du cours d'eau.

M DOUSSIN explique que l'Europe a fixé des objectifs à atteindre en termes de qualité des cours d'eau, évaluable à travers de nombreux paramètres. L'Etat Français doit rendre compte à l'Europe pour savoir si les objectifs sont atteints. Il rappelle également qu'au niveau local le respect d'une bonne qualité de l'eau est importante pour le maintien de l'ensemble des usages : alimentation en eau potable, irrigation, baignade et vie aquatiques. Il rappelle enfin ce qu'est un paramètre déclassant, à savoir que la qualité d'un cours d'eau est évaluée selon de nombreux paramètres mais que c'est le paramètre le plus mal noté qui est retenu pour l'évaluation globale, selon les règles européennes.

M PADET précise qu'une plaquette à l'intention du grand public sera produite pour permettre aux habitants du bassin versant d'avoir une vision de l'état de la qualité de l'eau en 2017.

Le lien avec le réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau

M FRANCOIS demande si les résultats du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau seront bien intégrés.

M PADET explique que les résultats seront intégrés. Le réseau départemental permet le suivi de 6 stations sur le bassin versant. Dans le cadre du contrat de rivière, les analyses sont effectuées sur des stations complémentaires. Les résultats de l'ensemble des mesures sont bien intégrés à la présente étude.

La participation des acteurs à l'étude bilan intermédiaire du contrat de rivière

M FOURNEL souhaite que l'ADPRGA soit identifiée comme une structure devant faire l'objet d'un entretien dans la mesure où elle constitue notamment l'une des seules structures opposées à la nouvelle stratégie de gestion des inondations retenue.

M PADET explique qu'au niveau du bilan intermédiaire du contrat de rivière, le cahier des charges validé par les partenaires financiers n'exige pas de rencontrer un nombre important d'acteurs. Dans la mesure où cette étape constitue un montant important de l'étude, les collectivités ont choisi de retenir le nombre minimum d'entretien. Toutefois, l'ADPRGA au même titre que les autres acteurs qui ne bénéficieront pas d'entretien pourront s'exprimer dans le cadre des commissions. Par ailleurs, les acteurs pourront faire parvenir leurs remarques ou questions concernant le contrat de rivière directement par mail à mon intention (cf. perspectives à venir du présent compte rendu). [\(mail du 13 mars 2017 ?\)](#)

Mme CARRIER rappelle que les entretiens seront synthétisés et les propos rendus anonymes, hormis quelques citations clés devant illustrer des messages clés.

M DOUSSIN souhaite que l'ensemble des acteurs puisse mener ce travail de contribution à l'étude bilan du contrat de rivière dès le début de la prestation. Il explique qu'il est difficile de pouvoir répondre à des interrogations et/ou des remarques si ces dernières interviennent trop tard, lors de la finalisation ou de la validation de l'évaluation. A l'inverse, avoir des retours d'acteurs dès le démarrage de la prestation permettra de mieux structurer le référentiel d'évaluation.

Perspectives à venir

Les acteurs du contrat de rivière peuvent faire parvenir des questions / des remarques qu'ils souhaitent intégrer à l'étude bilan intermédiaire du contrat de rivière par mail à l'intention de Julien PADET (julien.padet@saint-etienne-metropole.fr) **avant le 31 mars** sur la base du document présenté en annexe 2 du présent compte rendu.

Ils peuvent également s'ils le souhaitent contacter directement SEPIA Conseils en charge du bilan à l'adresse suivante : gaelle.carrier@sepia-uw.fr ou 01/53/01/92/95.

La prochaine réunion sur l'étude bilan du contrat de rivière se tiendra le **jeudi 13 avril à partir de 9h30** en mairie d'Echalas. Ce sont les membres des 3 commissions du contrat de rivière qui sont invités.

ANNEXE 1 : liste des présents et des excusés

Présents :

Nom	Structure - fonction
BARRIER Jean Alain	Farnay - Maire
CARRIER Gaëlle	SEPIA CONSEILS
CHARVET Anne	Fédération Pêche Protection Milieux Aquatiques Rhône – Chargé de mission
DOUSSIN Nicolas	SEPIA CONSEILS
FAURAT Gérard	SYSEG - Président
FOURNEL Rolland	ADPRGA
FRANCOIS Luc	Mairie de la Grand Croix – Co-président comité de rivière
GRES Pierre	Fédération Pêche Protection Milieux Aquatiques Loire – Chargé de mission
GUIBOUX David	Saint Etienne Métropole - Technicien Référent Eaux et Industrie
MOLLARD Delphine	Fédération Pêche Protection Milieux Aquatiques Rhône – Chargé de mission
NIEBUDKOWSKI Michèle	La Terrasse sur Dorlay - Maire
OLAGNIER Maurice	Chabanière - Adjoint
PAPIRNYK Murielle	Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien - Chargée de mission
PONCET Maud	Département Loire - Chargé de mission
ROUCHOUSE Stéphane	Saint Etienne Métropole - Responsable du pôle territoriale Gier
SIGAUD Edmond	Mairie de Saint-Romain-En-Jarez – Elu
SOTGIU Joseph	Saint Romain En Gier - Adjoint
VOOGDEN Béatrice	Direction Départementale de la Loire - Responsable police de l'eau
PADET Julien	Saint Etienne Métropole – Chargé de mission assainissement rivière (rédacteur compte rendu)

Excusés :

Nom	Structure - fonction
CLERC Marjorie	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - Chargée d'intervention
D'ANIELLO ROSA Brigitte	Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien - Présidente
GRIVOT Didier	Chambre d'Agriculture de la Loire - Chargé de mission
LACROIX Mélissa	Chambre de commerce et d'Industrie Loire Rhône - Chargée de mission

ANNEXE 2 : document type à compléter par les acteurs dans le cadre du bilan intermédiaire du contrat de rivière Gier (2013 2020)